

Ardenne Wallonne

Cercle d'Histoire Régionale de la Pointe de Givet

Landrichamps

Samedi 30 avril 1988 à 15h

Salle Municipale

À l'occasion du bicentenaire de l'industrie du cuivre dans la vallée de la houille

Conférence par Madame C. Douchamps-Lefevre, archiviste aux archives de l'État à Namur

«Antoine Laurent Jacquier de Rosée»

Créateur de l'industrie du cuivre dans la vallée de la Houille.

Invitation Cordiale

Note : ce document est une reproduction du feuillet délivré à l'occasion de l'événement. Les textes sont reproduits, cependant les plans et photos n'ont pas été intégrés dans cette version numérique.

Bicentenaire des usines de cuivre dans la vallée de la Houille

1787-1987

À l'occasion du bicentenaire de la création des usines de cuivre dans la vallée de la Houille, la rédaction vous présente une nouvelle rubrique.

Ce retour dans le passé se fonde sur l'exploration d'archives mais ne constitue encore qu'un premier état de la question, qui mérite d'être fouillée plus minutieusement encore.

Il importait cependant d'aller de l'avant, sans attendre plus, pour ne pas manquer le rendez-vous de 1987 et célébrer de la sorte le bicentenaire de la venue de la première révolution industrielle dans notre région, une aventure qui continue dans l'usine de Tréfimétaux.

Les textes qui vous seront présentés, dans les prochaines publications, représentent un travail de longue haleine effectué en équipe et notamment par Mademoiselle Paris de Sedan, Monsieur Déjardin de Namur, Monsieur Rihoux de Landrichamps et des membres de la rédaction, aussi à cette occasion Landri-Info remercie vivement toutes ces personnes pour leur active participation.

[Photo : La Fonderie La croix à Ripelle en 1819 (emplacement connu actuellement par "la cour aux crasses" à l'entrée de Fromelennes)]

L'industrie du cuivre rouge ou jaune fut importée de Wallonie dans la pointe de Givet voilà deux cents ans.

La Wallonie jouissait, en plus de la proximité des cuivres gris du Hartz ou de la Hesse, d'un privilège refusé à la France : la présence en abondance de mines de calamine, le minerai de zinc, autour de Liège et d'Aix-la-Chapelle.

C'est ainsi qu'un industriel wallon introduisit le travail du cuivre au...

[Plan]

...nord de la pointe de Givet à Landrichamps dans la vallée de la Houille.

Le baron Antoine-Laurent Jacquier de Rosée. Jacquier de Rosée ? Antoine-Laurent, fils de Laurent Antoine Jacquier de Rosée, d'une famille dont le nom dit l'origine, l'entre Sambre-et-Meuse. Des testaments du début du XIIème siècle les font déjà apparaître comme d'importants propriétaires fonciers et maîtres des forges. Ils ne sont encore que Jacquier et, au XVIIIème, on les trouve baron de Rosée, seigneur d'Anthée, Gochenée, Fontaine, Flavion...

Bénéficiant de la politique d'encouragement mise au point vers 1760 par le gouvernement autrichien de la Belgique, octrois et exemptions fiscales diverses sur les fonderies et batteries de cuivre, Jacquier avait fait édifier une cuivrière à Anthée près de Dinant. L'établissement d'Anthée se destinait à la fonte en tables du cuivre et du laiton, et son propriétaire voulut en fonder un second qui transformerait lesdites tables par laminage, martelage et tréfilage. Jacquier adopta la politique des industriels frontaliers d'alors, qui s'implantaient de part et d'autres des frontières pour jouer avec la législation douanière : il s'établit en France.

[+ Photos / Plans]

«Sur la requête présentée au roi en son conseil par le baron de Rosée, contenant qu'il désireroit établir dans le Hainaut français des batteries, tréfileries, fonderies à cuivre, que ces usines y seroient d'autant plus utiles que les provinces de Champagne, Bourgogne, Lorraine, Artois, Hainaut et Picardie tirent tous leurs cuivres à l'étranger» (extrait des archives nationales, Folio 14).

Le 16 janvier 1787, *«le roi en son conseil a permis et permet à Antoine-Laurent Jacquier de Rosée d'établir une cuivrière sur la rivière de Houille, près de Givet»*. Parmi divers arguments à l'appui de sa demande (voir ci-dessus), Antoine-Laurent fait valoir que sa *«manufacture, à la manière anglaise»* va briser la dépendance de la France à l'égard de l'étranger, dépendance accrue par l'usage nouveau de doubler de cuivre les navires de la marine royale.

Landrichamps présentait deux avantages :

- La proximité du port de Givet sur la Meuse, ce port devait permettre l'approvisionnement en matières premières dans l'Europe du nord-est (cuivres d'Allemagne, de Suède, de Silésie et de Russie, laiton d'Anthée, houille du bassin de Charleroi) et l'acheminement des produits vers Charleville puis de là sur Paris, la Basse-Normandie, Lyon, le Vaucluse.

- La présence d'un cours d'eau, la Houille, propice à l'installation d'équipements mus par la force hydraulique. L'impossibilité physique de trouver des emplacements propres (dans le Namurois) a nécessité à construire la manufacture sur la frontière ; on sait que pour faire agir des laminoirs, batteries, tréfileries, il faut une force incalculable, et par conséquent il a fallu trouver une forte rivière, avec une chute d'eau, pour mettre en mouvement des marteaux et des rouleaux d'un poids énorme.

Dès lors les choses vont vite et il semble qu'une tribu d'anglais arrive à Landrichamps conduite par un concepteur nommé Jean-Jacques Maus.

Les choses vont vite car le 1^{er} février 1788, Jacquier et Maus concluent un accord. Ce dernier dirigera les opérations de départ et il est *«convenu que lorsque ladite manufacture sera parvenue à faire de la marchandise avec succès et un profit pour le maître, le seigneur Baron de Rosée donnera audit Maus une gratification honnête et proportionnée aux peines qu'il se sera données»*. Bref, une manière paternaliste de pourcentage sur bénéfices.

Jean-Jacques Maus, cet ouvrier en cuivre d'origine namuroise avait travaillé plus de vingt ans en Angleterre (autre grande zone productrice de cuivre et de laiton grâce aux minerais du Devon et des Cornouailles) ; faisant sien le principe, courant à l'époque, de l'espionnage industriel.

Jean-Jacques Maus revint à Namur muni de plans, dessins d'outils et de mécaniques, et surtout de «*secrets pour rendre la fabrication du cuivre jaune plus facile et plus lucrative*». Embauché par Jacquier de Rosée, Jean-Jacques Maus conçut donc Landrichamps, ce à la «*manière anglaise*», expression qui signifiait notamment l'usage du four à réverbère chauffé à la houille.

Le dit Maus fut nommé par contrat en 1788 directeur de la manufacture qu'il avait montée. Ajoutons qu'il fut convoité par le ministre d'État prussien De Reden, lequel cherchait alors à perfectionner la fabrique de laiton de Hegermuhle.

Le soleil luit dans le ciel bleu : en avril 1794, une douzaine de couverts d'argent sont offerts par le maître des forges à l'animateur de la cuivrierie en témoignage de reconnaissance.

En 1789, le contrat de 1788 est renouvelé et précisé : il confirme le citoyen Maus «*en qualité de directeur de ces fonderies, batteries, venderies en cuivre*».

Conception :

Une retenue fut établie sur une dérivation de la Houille, d'où débouchaient trois canaux alimentant en eau trois roues. Les roues en question actionnaient une batterie de six marteaux, une tréfilerie et deux couples de laminoirs (voir croquis parus dans le n°18 de Landri-Info).

Le métal, préalablement réchauffé dans des fours à la houille, se transformait en ustensiles de cuisine, en fils fournis en rouleaux (appelés «*bottes*») aux manufactures d'épingles normandes ou encore, et principalement, en planches nécessaires au doublage des coques en bois des navires de la marine royale.

Les activités de la cuivrierie fournissaient du travail à quelques cinquante ouvriers dont beaucoup devaient venir du namurois.

Le soleil brille sur les relations Jacquier-Maus mais pas sur l'Europe, révolution française, guerres de conquêtes, réquisitions de cuivre vont compromettre le développement de l'affaire.

Jacquier tient cependant le coup et s'adapte aux circonstances politiques aussi bien qu'il s'est fait novateur industriel.

Le 1er floréal an III (20 avril 1794), une lettre constate les fournitures satisfaisantes aux armées mais aussi le fait des réquisitions de chevaux et les entraves au ravitaillement en charbon. Il faut savoir que la cuivrierie utilise bois et charbon de bois comme combustible mais aussi du charbon de terre acheté dans les exploitations houillères de la région carolorégienne.

Autre problème : «Le comité du commerce se propose de supprimer toute espèce d'usine dans les deux lieue de la frontière». Jacquier se sent menacé et dans une lettre à «*Messieurs les administrateurs du directoire du district de Rocroi*» rappelle l'arrêt du Conseil d'État du 16 janvier 1787, que sa manufacture à la manière anglaise est, dans cette branche industrielle, «*le seul établissement existant en France*», qu'il a fait venir des ouvriers d'Angleterre et de surcroît, il évoque le maître-argument d'aujourd'hui, l'emploi : «plus de cinq cents ouvriers pourront y être employés journellement».

Pourtant, tout semblait rentrer dans l'ordre au début du Consulat et le premier préfet des Ardennes, Frain, pouvait écrire un rapport favorable au sujet d'Anthée et de Landrichamps : «*J'avais entendu parler avantageusement d'une manufacture en cuivre établie à Landrichamps, commune de mon département, qui consiste en deux laminoirs en cuivre rouge et jaune, six pincettes à tirer le laiton, douze tambours pour le finir, une batterie de six marteaux et un four à réverbère ; la manufacture d'Anthée sert à alimenter celle de Landrichamps*».

De l'hôtel de Valois à Paris, le 12 février 1804, Jacquier de Rosée, membre du corps législatif, écrit au citoyen ministre des relations intérieures pour l'informer de ses projets landrichampenois d'expansion industrielle.

Il demande en effet le privilège de construire deux moulins : un pour le cuivre rouge, destiné à la marine, un autre pour la tôle. Il demande en outre la concession du cours d'eau de Landrichamps à Fromelennes.

À ce moment, 1804, Jacquier de Rosée nous apprend, par cette lettre au citoyen-ministre, où en est la cuivrierie ; un moulin à laminer qui fait mouvoir une tréfilerie en cuivre jaune, sur base de l'autorisation de 1788 (acte d'application de celle de 1787).

Jacquier de Rosée doit intervenir à Paris parce que son intention de donner de l'acrosissement aux usines de Landrichamps stagne dans les rets de l'administration, et il s'agit dans les démarches plus défensives qu'offensives un rival s'est manifesté sur place et doit, lui aussi, se servir des eaux de la Houille : Gédéon de Contamine.

Ancien militaire d'origine givetoise, royaliste blessé lors des journées d'octobre, Contamine passa à l'étranger toute la durée de la révolution. En tant que chargé d'affaires du Wurtemberg, il voyagea en Allemagne et en Angleterre où l'industrie du cuivre commença à l'intéresser.

Revenu dans sa région natale, il fonda en 1805 une manufacture à Fromelennes, au lieu-dit «La Houillette», puis une fonderie à Givet en 1809 (quai du Fort de Rome). Contamine avait dans un premier temps crûment proposé à Jacquier de Rosée le rachat de son usine «*vu son état de complète stagnation*».

Devant son refus, il acheta un terrain et se mit en demeure de débaucher Jean-Jacques Maus à son profit. Il y réussit d'autant mieux que Maus s'entendait fort mal avec Jacquier et projetait depuis quelques années de quitter son service. Ainsi Fromelennes allait profiter de l'expérience de J.J. Maus et de ses cinq fils, tous lamineurs en cuivre. Très logiquement, la réalisation de la nouvelle manufacture évoque celle de Landrichamps ; la mise en parallèle des systèmes hydrauliques, des bâtiments et des équipements. La fabrique située à Fromelennes, village distant d'un quart de lieue de Givet, consiste en trois grands corps de bâtiments et deux pavillons élevés sur leurs flancs. Dans le bâtiment du centre qui est plus étendu sont la laminerie et la forge, dans celui de droite la tréfilerie, dans celui de gauche les batteries de cuivre et les martinets. Deux grandes roues de huit mètres et demi de diamètre placées aux deux parties latérales de la laminerie, entre la tréfilerie d'un côté et les batteries de l'autre donnent par le secours d'une infinité de roues secondaires qu'elles font agir en tous sens leur mouvement au mécanisme entier de cette fabrique, une pris d'eau établie sur la Houille est conduite par un canal de quarante mètres de longueur dans un bassin de forme elliptique creusé perpendiculairement à l'alignement des édifices.

La manufacture entra en activité en 1809, Il occupait alors cinquante deux ouvriers qualifiés et quarante manœuvres ou voituriers.

Ses principaux clients étaient les ministres de la marine et de la guerre, réclamant cuivre et laiton en vue de la fabrication d'articles d'armement et d'équipement.

Dans une lettre adressée le 9 octobre 1806, à Jacquier de Rosée, J. Defrancqueville Dabaucourt écrit que «*Contamine est comme le corbeau qui se pare des plumes du paon pour briller*».

Cette image de style La Fontaine naît du fait que ce Contamine aurait présenté à une exposition industrielle une pièce de cuivre qui lui eut été impossible de produire, vu que son usine «*n'est encore qu'à telle hauteur en maçonnerie*».

En effet, Contamine présente des produits de l'industrie française, sous son nom et entre autres, une plaque de cuivre jaune que Jacquier de Rosée estima fondue n'importe où sauf à Fromelennes, et pourquoi pas fabriquée à Anthée !

“La planche de cuivre jaune exposée par le sieur Contamine a été soustraite de ma fabrique en méthode d'Angleterre, à Romilly et autres fabriques de France n'y font que du cuivre rouge de Stolberg, et Namur où il y a des laminoirs en cuivre jaune ne faisant que des planches ordinaires, n'ayant fait fabriquer cette planche mince que pour démontrer la perfection de mes laminoirs ce qui prouve que cette planche vient de chez moi ou de fabrique anglaise par la voie de Hollande”.

Les incidents se multiplient dans la petite vallée.

Contamine s'enracine donc dans la vallée de la Houille, transformée en champ clos du combat singulier de deux capitaines de la révolution industrielle.

Le 1er Janvier 1807, Jacquier de Rosée annonce à un certain “*Monsieur et ami*”, à propos de Contamine, que “*tous les ouvriers qui travaillent pour eux ne sont pas payés depuis trois mois, ce qui annonce qu'ils ne dureront pas longtemps*”. “*Ils*”, c'est-à-dire Contamine qui “*s'est laissé embêter par les Maus qui ne sont qu'une bande de fripons*”. Les Maus ! La lune de miel Jacquier-Maus de la fin du XVIII^{ème} se transforme, au début du XIX^e, en divorce tumultueux : Maus a changé de camp, il est passé à l'ennemi. Saura t-on le pourquoi et le comment de l'affaire ? Des litiges avec Jacquier provoquent-ils la “*trahison*” ? Ou bien la “*désertion*” alimente t-elle les litiges qui vont servir de matière première à des procès plaidés à Andenne, Givet, Rocroi, Dinant...

Depuis l'an 12 (1803) pour finalement trouver leur conclusion à Liège en 1826.

Chacun accuse l'autre, et quelque part sûrement, des deux parts vraisemblablement, bon droit et mauvaise foi se confondent dans un conflit d'intérêts que vient gonfler la passion, qu'elle soit la haine de l'adversaire ou la blessure à vif des injustices subies.

Cette concurrence cuivrière devint une affaire de personnes où les deux parties jouent en même temps et à la fois les rôles de défenderesse et demanderesse. Essentiellement, Maus réclame à son ancien patron 1859 francs et 95 centimes, plus les intérêts de cette somme sur la base des conventions (gages ou gratifications ?) passées au temps de la confiance (Il est resté une quinzaine d'années à Landrichamps).

De son côté, Jacquier demande la rectification d'erreurs commises par Maus «en sa qualité de directeur de la fabrique jusqu'en 1798». Tout se complique par d'autres menus faits dont l'addition proposée par Jacquier alourdit le cas de Maus : en justice de paix du canton de Givet, un manœuvre déclare avoir été employé à des «*ouvrages particuliers*», tels que faire les foins, les commissions, le jardin... et Jean-Jacques Maus, à ce moment (1826) domicilié à Fromelennes, «*me faisait signer toutes les quittances comme ayant travaillé pour le compte de notre maître*».

Dans le même sens, est produite une déclaration recueillie le 17 ventôse de l'an XII (9 mars 1804) et signée par un André qui, en deux ans, a fait environ quarante journées pour la «*propre ouvrage*» (foins, grains...) de Maus. Bien plus, ses enfants, qui bénéficiaient de «*très fortes journées rendoient peu de services*» : Augustin «*gardait les oies*» de son père et Michel, fils aîné, «*abandonnait souvent l'ouvrage de la nuit pour aller courir les villages*», compromettant la production de la cuivrierie. Durant l'été 1801, Maus a fait couper la digue du canal, qui sert à retenir l'eau pour faire mouvoir les roues, ceci pour arroser ses pommes de terre. Un témoignage collectif de landrichampenois confirmé par le maire le 28 juillet 1819 établit que Maus a personnellement tiré profit de «*telles terres, d'autant d'arbres fruitiers... qu'il a pris à la manufacture tous les bois nécessaires pour faire sa bière, tenant auberge au dit Landrichamps et vendant ladite boisson, il faisait au moins trois brassins de bière par année*».

Quel homme ce Maus aux activités multiples ! Il est directeur de la cuivrierie, une dizaine de propriétaires, voituriers, ouvriers de Landrichamps témoignent, le 17 février 1823, devant le maire, que Maus a été vraiment directeur de la cuivrierie du seigneur De Rosée, et énumèrent les responsabilités qu'il assume à ce titre, «*il n'a jamais été ouvrier et était le seul homme d'affaires de M. De Rosée pour toute la conduite et direction de sa cuivrierie dans cette commune*». De surcroît, aubergiste ! Enfin, il explique (lettre du 5 nivôse an XIV) au médiateur (justice de paix de Givet) «*que s'il avait amassé de l'argent, étant à votre service, que la majeure partie provenoit de son commerce des grains, avoines, noisettes, eau de vie, et par l'intérêt de ses argents*».

Le différent Jacquier-Maus verse dans la chicane sur des bagatelles.

Ce dernier proteste de ses bons sentiments et de ses pures intentions : *«il n'aurait jamais quitté votre service, sinon le déplaisir qu'il a ressenti lorsque vos usines n'étoient point alimentées»* (lettre du 5 de nivôse, an IV).

Que s'est-il passé ? Cette *“sous-alimentation”* est-elle cause ou effet ? Voulue ou fortuite ? Au delà des bagatelles, des reproches plus lourds sont formulés car la confiance ne règne plus : Maus attend ses cent louis, ses couverts en argent... Mais Jacquier de Rosée fait aussi des reproches à Maus *“touchant le lingot d'or qu'il avait cherché à soustraire”*.

Jacquier de Rosée s'obstine et Maus tout autant.

Finalement, le 5 février 1826, un certain Lenoir, avocat, écrit de Dinant, à Monsieur le Baron : *“Comme il faut en finir avec ce vaurien, pour ne plus en entendre parler, voici le compte exact, très exact, de ce que vous lui redeviez suivant le jugement de Dinant et l'arrêt de Liège”*, jugement condamnant Jacquier de Rosée.

Et la conclusion de l'affaire tient dans ce reçu :

«Je soussigné Jean Jacques Maus, ex-directeur des cuivreries de Landrichamps, maintenant domicilié à Fromelennes, département des ardennes, royaume de France, reconnois d'avoir reçu de Monsieur Antoine-Laurent Baron de Jacquier de Rosée, le propriétaire, domicilié au château d'Anthée, province de Namur, la somme de douze cent vingt deux livres quatorze sols deux deniers argent tournois, faisant monnaie du Royaume des Pays-Bas celle de cinq cent soixante dix florins, cinquante neuf, cent soixante treize centièmes, déclarant que tout compris dans cette somme les frais que je dois à l'avoué Freson de Liège pour l'appel et que j'avois interjecté par-devant la Cour Supérieure de Justice de Liège dont j'ai été débouté, s'élevant les-dits frais à la somme de soixante huit florins quatre vingt neuf cents que Monsieur le Baron de Rosée payera audit avoué Freson à ma décharge déclarant me trouver bien payé sur tous les chefs de comptes, intérêts, frais, jugement de tous motifs quelconques à la charge du dit Monsieur Antoine Laurent Baron de Jacquier de Rosée, c'est pourquoi je lui ai délivré la présente quittance générale et absolue pour lui servir au besoin.

À Anthée, le dix neuf mars mil huit cent vingt six.»

Quand Antoine-Laurent de Jacquier de Rosée s'éteint en 1827, la cuivrierie de Landrichamps tourne toujours mais l'usine de Contamine a aussi pris son élan. La mort d'Antoine-Laurent provoque une modification du statut de la manufacture : en 1828, les cuivrieries de Landrichamps et des Aviettes sont mises en location par adjudication publique. Le bénéfice de cette location (Landrichamps représente les deux tiers et la fonderie des Aviettes un tiers) est partagé (comptes de 1828 à 1834) entre les deux fils du fondateur : Stanislas de Rosée, Alphonse de Rosée et trois soeurs et nièces.

En 1831, apparaît dans le livre des comptes, l'intitulé "*Société Baron de Rosée et Frères*". En 1828, Pierre Rihoux (fondé de pouvoirs en 1828 et mentionné comme "*régisseur domicilié à Anthée*") entreprend deux voyages en France pour vendre le cuivre : cent dix neuf jours de route et 1794,80 francs de frais.

Le 1er juillet 1835, c'est Pierre Rihoux lui-même qui prend en location Landrichamps et les Aviettes, un inter-règne très bref car, à partir du 1er janvier 1836, Jean-François Mesmin, fabricant de cuivre à Givet, loue les cuivrieries de Landrichamps et des Aviettes pour six ou neuf ans.

Pour cette opération, les bailleurs sont représentés par Pierre Rihoux, c'est l'occasion d'un état des lieux de la cuivrierie de Landrichamps : laminoirs, batterie, tréfilerie, forges, magasins, logements, etc, etc...

Les archives namuroises concernant les Jacquier de Rosée à Landrichamps s'arrêtent là, tout au moins de son histoire autonome.

En effet, Jean-François Mesmin, fabricant de cuivre à Givet, qui prend Landrichamps et les Aviettes en location en 1836 est le successeur de Gédéon de la Contamine.

En 1817, il a acheté, pour le compte de la banque Saillart et cie de Paris, le moulin à farine de Flohimont, et y monte peu après des laminoirs, berceau de l'usine actuelle. Vers 1830, Mr Mesmin exploite cinq usines le long de la Houille, entre Flohimont et Givet.

Certaines archives stipulent que l'industrie du cuivre dans la vallée de la Houille est très ancienne, la première usine fonctionnait dès 1787, à 5 kms en amont de l'usine actuelle. Les produits servaient essentiellement à l'industrie de la Dinanderie et à la fabrication des épingles.